

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FEVRIER 2015
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 3 FEVRIER 2015**

Séance : 01/2015

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 9 février 2015, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 3 février 2015.

Conseillers municipaux présents (12) : Mesdames MOREL, PRUVOST, TURPAIN, PAGES, GODESENCE, LELEU, MANTEN et Messieurs DESSE, CRANKSHAW, DUTHOO, CRESSON, et LEWEURS.

Absents excusés (3) :

- Madame COISNE Sylvie ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean-François,
- Monsieur DECARNIN Eddy ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean-Michel,
- Monsieur MALY Eric ayant donné pouvoir à Monsieur CRANKSHAW Freddy.

Absents : 0

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2015 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 01 / 2015 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 01 / 2015 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 01 / 2015 / 04- * - Tarif cantine pour les stagiaires et intervenants extérieurs**
- 01 / 2015 / 05- * - Demande de subvention les PEP 62**
- 01 / 2015 / 06- * - Adhésion groupement électricité FDE**
- 01 / 2015 / 07- * - Dissolution du SICLA**
- 01 / 2015 / 08- * - Point sur les dotations 2015**
- 01 / 2015 / 09- * - Compte rendu des différents syndicats**
- 01 / 2015 / 10- * - Questions diverses**
 - Accord subvention du Conseil Général pour la ferme de M SENECHAL**
 - Elections Départementales**

01 / 2015 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame LELEU Hélène se propose. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

01 / 2015 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

01 / 2015 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1.	Alarme incendie ETS DUMONT	1 714 € 38 TTC
2.	Achat de guirlandes électriques à YESS	371 € 52
3.	Remplacement des arbres ETS PECLET	133 € 10
4.	Impression du bulletin municipal	1 815 € 00

01 / 2015 / 04- * - Tarif cantine pour les stagiaires et intervenants extérieurs

Monsieur le Président donne la parole à Madame MOREL Dorothée qui désire acter le tarif de la cantine pour les stagiaires de l'école, de la mairie et des services techniques ainsi que pour les intervenants extérieurs. Madame MOREL rappelle les deux tarifs pratiqués à savoir 2 € 65 pour les enfants et 4 € 00 pour les enseignants et les autres personnes.

Madame MOREL Dorothée propose d'appliquer pour les stagiaires le tarif enfant à savoir 2 € 65, car les stages ne sont pas rémunérés.

Après délibération, 9 sont pour appliquer le tarif de 2 euros 65, 6 abstentions et 0 contre.

01 / 2015 / 05- * - Demande de subvention les PEP 62

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public concernant une demande de subvention.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de ne pas participer puisqu'il existe sur Vieille-Chapelle le CCAS qui aide les familles en difficulté. Après délibération, les membres du conseil municipal sont contre le versement d'une subvention.

01 / 2015 / 06- * - Adhésion groupement électricité FDE

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIES

Le conseil municipal

Vu que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels,

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007,

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L.331-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques,

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché,

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie,

Vu que la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoit la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité selon le calendrier suivant :

Au 1^{er} janvier 2016, sites dont la puissance électrique souscrite dépasse 36kVA (tarifs jaunes et verts)

Vu la délibération de la FDE en date du 08 septembre 2014

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VIEILLE CHAPELLE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

DELIBERE

Article 1^{er} :

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 08 septembre 2014 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 :

La participation financière de la commune de VIEILLE CHAPELLE est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 :

Autorise Monsieur DESSE Jean Michel, Maire de la commune de VIEILLE CHAPELLE à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

FORMULAIRE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE L'ELECTRICITE ET DES SERVICES ASSOCIES DONT LE COORDONNEUR EST LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Vu le texte de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'ÉLECTRICITÉ, de fournitures et de services associés,

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 09 février 2015 portant décision de la commune de VIEILLE CHAPELLE d'adhérer au groupement de commandes,

La commune de VIEILLE CHAPELLE adhère au groupement de commandes pour l'achat d'ÉLECTRICITÉ, de fournitures et de services associés.

01 / 2015 / 07- * - Dissolution du SICLA

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il a reçu la copie de l'arrêté préfectoral de dissolution du SICLA en date du 31 décembre 2014, la commune de VIEILLE CHAPELLE recevra 2.29% sur les excédents. Une réunion aura lieu pour l'arrêt définitif des comptes et la répartition des excédents de clôture aux différentes communes adhérent à ce syndicat.

01 / 2015 / 08- * - Point sur les dotations 2015

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que la Dotation de l'Etat va baisser d'environ 10% par rapport à l'année 2014, puis encore de 10% pour l'année 2016 et encore 10% pour l'année 2017 afin de réduire les dettes de l'Etat. Monsieur le Président

signale que la perte sera d'environ 50 000 euros en 2017 et que pour compenser cette perte il sera nécessaire de trouver des nouvelles recettes ou d'augmenter les impôts. Monsieur le Président propose dans un premier temps de revaloriser la taxe d'aménagement de 1 % à 2%, cette taxe n'étant payée qu'une fois et ne concernant que les nouveaux habitants arrivant dans la commune.

Monsieur le Président donne un aperçu des différentes recettes que la commune perçoit à savoir :

- 1) les redevances qui correspondent au centre aéré, garderie, cantine, concession cimetièrre et publicité du bulletin pour 2014 environ 37 434 €,
- 2) les impôts et taxes correspondant aux 3 taxes (TH, FNB et FB), au FNGIR, FPIC, les droits de mutation pour 2014 environ 322 529 €,
- 3) les dotations de l'état pour 2014 environ 162 341 €,
- 4) les autres produits relevant des locations de la salle et la casse vaisselle, soit pour 2014, environ 12 652 €.

01 / 2015 / 09- * - Compte rendu des différents syndicats

01 / 2015 / 09.01 LE SIADEBP

Monsieur LEWEURS Serge signale qu'il n'y aura pas d'augmentation en 2015 du tarif de l'eau.

Abonnement, eau aux bornes vertes,

Le tarif de mutation va passer de 25 à 26 euros, le tarif de contrôle va passer de 50 à 52 euros, la signature de la convention entre le SIVOM du Béthunois pour Beuvry concernant la défense incendie. Il y a de plus en plus de créances irrécouvrables à savoir 15 462 € 00. Pour les personnes ne recouvrant pas les dettes, il y a en prévision une réduction du débit de l'eau.

Une note d'information sera jointe au sujet des factures estimatives, pour expliquer qu'elles seront plus proches de la réalité, afin de ne plus avoir de factures trop importantes.

Une commission sera mise en place pour les fuites d'eau après compteur.

La modification du code des impôts : pas plus de 300 euros en versement numéraire.

01 / 2015 / 09.02 Artois comm

Monsieur DUTHOO signale qu'il y a une réunion communication à Artois Comm, le jeudi 19 février à 10 H 00 et demande qui peut y assister. Monsieur LEWEURS Serge se propose.

01 / 2015 / 10- * - Questions diverses

01 / 2015 / 10 .01 Accord subvention du Conseil Général pour la ferme de M SENECHAL

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général qui octroie la somme de 60 000 euros pour la réfection de la ferme de Monsieur SENECHAL.

Monsieur le Président signale qu'il a du revoir le plan de financement pour la ferme de Monsieur SENECHAL car la subvention de la région a été revue à la baisse au 1^{er} janvier 2015. Elle passe de 60 000 € à 35 000 €, ce qui donne :

Projet : Restauration de la Ferme Sénéchal				
Plan de financement prévisionnel (HT) de la Tranche 2				
Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Maconneries, Menuiseries-Bois	165 000 €	Région (Fondation du Patrimoine)	35 000,00 €	18,94%
		Conseil Général	60 000,00 €	32,47%
		Réserve parlementaire	20 000,00 €	10,82%
Total / Tranche 2	165 000 €	Total Subvention	115 000,00 €	62,23%
Frais d'architecte	14 850 €	Souscription volontaire (Sourires d'Autistes)	10 000,00 €	5,41%
Coordinateur SPS	4 950 €	Commune (Fonds propres)	59 800,00 €	32,36%
Services	19 800 €	Total Collectivités	69 800,00 €	37,77%
Total : Travaux + Services (HT)	184 800 €		184 800,00 €	100,00%

Monsieur le Président explique que la part communale augmente de 25 000 € 00 par rapport à la première demande.

Monsieur le Président signale que la demande auprès de la réserve parlementaire a été envoyée et que l'Association « Sourire d'Autistes » participera via la souscription volontaire à hauteur de 10 000 euros. Reste à mettre en place l'abondement de la fondation du patrimoine pour un montant de 10 000 €. Monsieur le président indique qu'il est possible de faire une demande auprès d'Artois-comm à partir de fin novembre pour compenser la baisse de subvention de la région.

Monsieur le Président explique que si on décide d'aménager la place de l'église, le Conseil Général pourrait participer à hauteur de 40 %. En ce qui concerne la seconde tranche de l'école, la partie mise en accessibilité est financée par Artois-comm tous les ans, mais il faut attendre le plan définissant les futurs aménagements du lotissement.

01 / 2015 / 10 .02 Rue Guislain

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général qui octroie une subvention d'un montant de 6 986 € 00 pour les travaux de la rue Guislain, soit 40 % du montant hors taxe des travaux.

01 / 2015 / 10 .03 FDE Subvention

Monsieur le Président donne lecture de la notification de subvention de la Fédération Départementale de l'Energie d'un montant de 3 500 € correspondant à l'achat de la chaudière de l'école.

01 / 2015 / 10 .04 Taxe d'aménagement

Monsieur le Président expose son point de vue sur l'augmentation de la taxe d'aménagement (de 1 % à 2 %). Les membres du conseil municipal demandent ce qui est pratiqué aux niveaux des villages environnants. Monsieur le Président signale qu'il va se renseigner auprès des communes de LA COUTURE, RICHEBOURG, ESSARS, LOCON et LESTREM pour connaître le taux appliqué. Monsieur le Président propose que la délibération soit prise avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier 2016. La question sera revue au prochain conseil municipal

01 / 2015 / 10 .05 Achat pour fleurs et cérémonies

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que suite au rejet de la facture de Dominique Fleurs pour un achat de fleurs lors d'un décès, la Trésorerie Générale demande qu'une délibération soit prise pour ce genre de dépense.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'acheter lors d'un décès d'un habitant de la commune ou d'un extérieur à la commune qui a œuvré pour la municipalité, un bouquet, une coupe ou une gerbe de fleurs, ainsi qu'aux personnes telles que

- les membres du Conseil Municipal et leur famille
- les agents municipaux et leur famille
- les présidents et membres d'association liés à la vie communale
- les mariages célébrés dans la commune pour un montant maximum de 100 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2015 / 10 .06 Autorisation de dépenses d'investissement

Monsieur le Président explique que plusieurs factures liées à la construction de l'école maternelle des 2 rivières sont en instance de paiement. Afin de pouvoir mandater les factures au plus vite, la commune a la possibilité de prendre une délibération pour autoriser des dépenses d'investissement. Monsieur le Président propose donc le texte suivant :

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes pour la période comprise entre le 1^{er} janvier d'une année « N » et le vote du Budget Primitif de cette année « N », donc au plus tard au 31 mars, de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015 et dans la limite du quart des crédits de dépenses ouverts au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, et ce dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2014, et en l'attente du vote du Budget Primitif 2015.

01 / 2015 / 10 .07 Réunion de la commission des impôts

Monsieur le Président indique aux membres du conseil que la commission des impôts doit se réunir avant le 20 mars pour l'évolution des propriétés bâties et non bâties. La date arrêtée est le mercredi 18 mars à 17 H 30.

01 / 2015 / 10 .08 Location salle pour Madame BUTTOR BLAMONT

Suite à la réunion des TAP, Madame MOREL explique que Madame BUTTOR BLAMONT a des contraintes supplémentaires en tant que Directrice des activités. Elle doit vérifier les effectifs, s'assurer qu'il n'y a pas de problème dans les groupes, être présente en cas de contrôle. Son travail et son efficacité sont reconnus. Madame MOREL explique aussi qu'il fallait nommer quelqu'un qui connaisse bien la structure. Madame MOREL propose aux membres du Conseil de prendre en compte cette charge de travail en votant une gratification exceptionnelle ou en proposant une location à titre gracieux du foyer communal une fois par an, cet avantage ne concernant que le (la) Directeur(ice) des TAP de l'année en cours.

Madame MOREL propose de lui donner une fois la salle du foyer communal gratuitement.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour le prêt une fois par an gratuitement.

Le tableau numérique

Madame MOREL explique qu'il n'est pas possible d'utiliser le tableau numérique en binôme. Il pourrait être proposé de permuter le tableau numérique en milieu d'année ou 1 fois par an, soit à Madame HUET ou à Madame BUTTOR BLAMONT.

Madame LELEU Hélène indique qu'il serait souhaitable de faire une année sur 2 par rapport au projet pédagogique.

Monsieur le Président et Madame MOREL précisent que le tableau numérique n'est pas la propriété d'une classe, mais que c'est bien un équipement qui doit être mutualisé, qu'il faut donc réfléchir avec l'ensemble du corps enseignant afin que cela se passe au mieux pour chacun, avant de pouvoir envisager, à plus long terme, l'achat d'un 2nd tableau. .

01 / 2015 / 10 .09 Les dates des différentes manifestations

Le repas de l'ADMR le 8 mars à LESTREM

Le repas de « Richebourg Solidarité » le vendredi 27 février 2015 à 19 H 00

Le repas de l'Amicale de personnel le samedi 28 février 2015 à 19 H 00 à l'Espace Avenir

Le Carnaval de l'Amicale Laïque le samedi 21 mars à l'Espace Avenir

Les 22 et 29 mars : élections départementales, il est demandé aux membres du conseil municipal d'indiquer leurs disponibilités.

01 / 2015 / 10 .10 Remerciements

Monsieur le Président donne lecture de la carte de remerciements pour les marques de sympathie manifestées lors du décès de Monsieur EVRARD Christian.

Monsieur le Président donne lecture de la carte de remerciement pour les marques de

sympathie manifestées lors du décès de Madame DANEL Denise.

01 / 2015 / 10 .11 Commande de pièges

Monsieur le Président signale qu'il a passé commande de 10 pièges à rats musqués suite à la réunion du mois de décembre.

01 / 2015 / 10 .12 Hommage à Monsieur GODART

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence suite au décès de Monsieur GODART Jacky, Président du Comité d'Animation et des Fêtes.

Monsieur le Président signale que 22 personnes ont assisté à la dernière réunion et que le budget du Comité des fêtes est bien tenu. Il souhaite que le prochain Président poursuive dans la même continuité.

Monsieur le Président signale que Monsieur LAFON Philippe pourrait prendre la présidence cette année et que la prochaine manifestation sera dédiée à Jacky. L'assemblée générale est prévue le lundi 16 février 2015.

Monsieur le Président propose à Monsieur CRANKSHAW d'exposer aux membres du conseil municipal l'idée qu'il a eu lors de la dernière réunion du COF.

Monsieur CRANKSHAW propose de dédier l'Espace vert en hommage à Monsieur Jacky GODART et d'appeler cet espace : Espace Jacky GODART.

Monsieur le Président lui indique que cela pourrait coïncider avec la rénovation de la place de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 45.